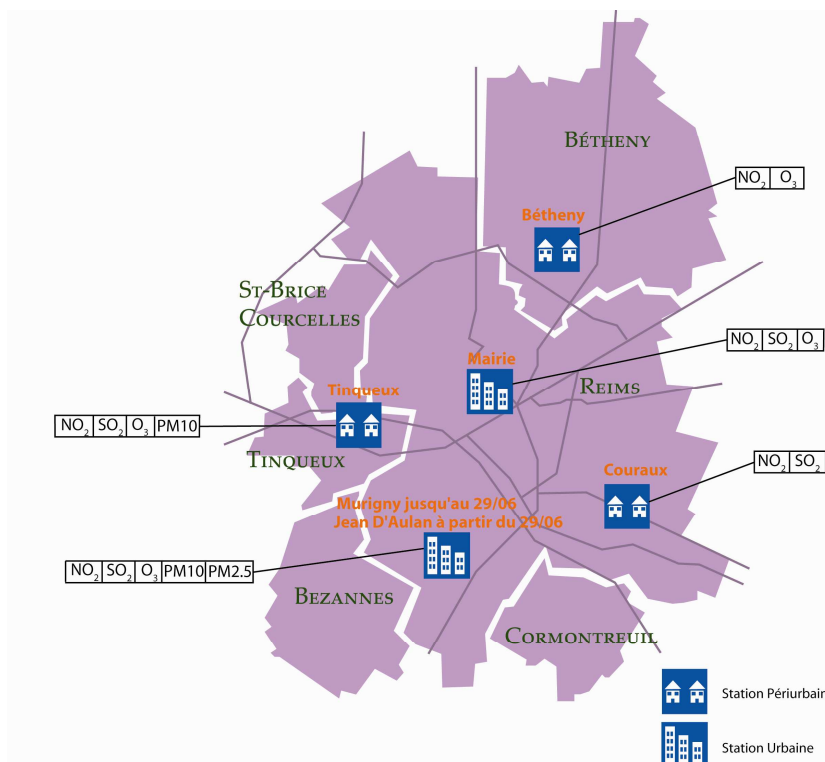


*Parallèlement aux mesures en continu effectuées à partir des 5 stations de qualité de l'air réparties sur l'agglomération rémoise, ATMO Champagne Ardenne réalise des études ponctuelles complémentaires sur certains polluants, afin de s'assurer de la représentativité des mesures à l'échelle de la ville. Parmi ces 5 stations, seules 2 stations situées à la périphérie du centre-ville de Reims sont équipées d'analyseurs de PM10. Il s'agit de stations dites « de fond ».*

*Des mesures de PM10 ont donc été réalisées au niveau de la station « Mairie » située en plein cœur du centre-ville de Reims au cours de l'année 2009.*

### Sites de mesures

Une unité mobile contenant un analyseur de PM10 a été installée sur une place de parking à proximité de la station « Mairie ».



*Réseau de stations fixes de l'agglomération rémoise au 31/12/09*

### Périodes de mesures

- du 10/01 au 19/03/2009
- du 18/04 au 17/12/2009
- Soit 85% de données valides sur l'année.

## Résultats

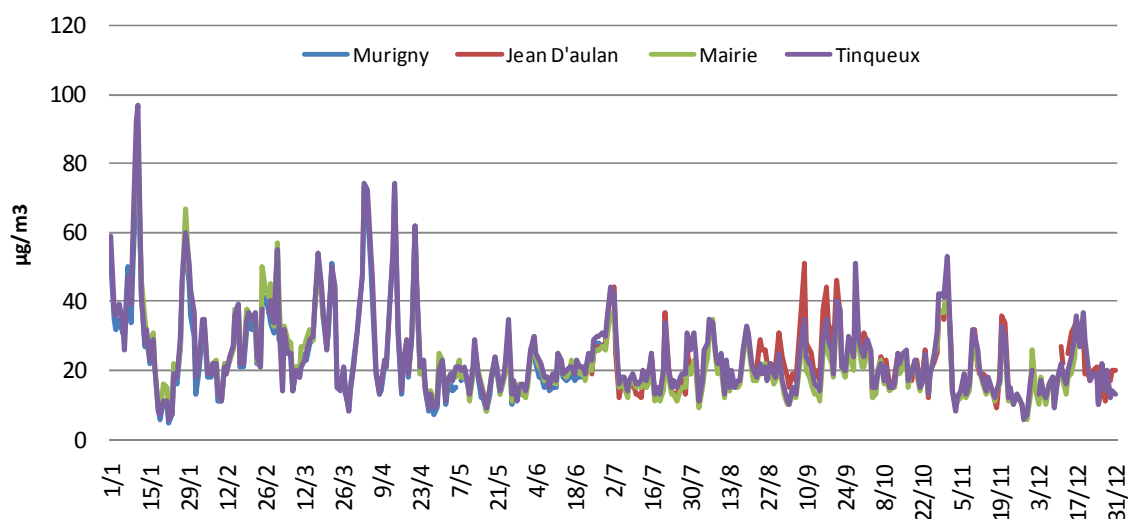
### •Evolution journalière

L'évolution des concentrations des PM10 sur chacun des sites au cours de l'année est indiquée à partir du graphique ci-dessous.

*NB : la station « Murigny » a déménagé le 29 juin pour s'installer à quelques centaines de mètres, vers la station « Jean D'Aulan ».*

**L'évolution journalière des poussières est globalement identique sur les différentes stations avec des valeurs plus élevées en début d'année, liées à des émissions provenant du secteur résidentiel (chauffage) par temps très froid.**

**Evolution journalière des PM10 en 2009**



### •Statistiques annuelles

Le tableau ci-dessous confronte les résultats des différents sites avec la réglementation en vigueur.

<i>En µg/m<sup>3</sup></i>	Réglementation	Mairie	Tinqueux	Zone « Murigny »*
<b>Moyenne annuelle</b> <i>(Moyenne reconstituée)</i>	40 <b>Valeur limite</b>	22 <i>(23)</i>	24	24
<b>Max jour</b>	/	79 le 11/01	97 le 11/01	88 le 11/01
<b>Max horaire</b>		120 le 10/01	132 le 10/01	106 le 11/01
<b>Nbr dépassement SIR</b>	80 µg/m <sup>3</sup> sur 24h à 8h ou 14h	1	2	1
<b>Nbr dépassement de 50 µg/m<sup>3</sup></b>	Valeur à ne pas dépasser + de 35 fois <b>Valeur limite</b>	7	17	14

*Dir 2008/50/CE-Arrêté n°2008-3523DIV-05*

*\* : résultats issus de la station Murigny jusqu'au 29/06, puis de la station Jean d'Aulan*

Le nombre de dépassement de la valeur de 50 µg/m<sup>3</sup> constaté sur le site « Mairie » est nettement en-dessous de celui des stations « Murigny » et « Tinqueux », mais certains de ces dépassements ont eu lieu en avril lorsque l'unité mobile était absente du site.

Les maxima ont tous eu lieu le 11/01, avec un dépassement du seuil d'information et de recommandation.

La moyenne du site « Mairie », reconstituée par une méthode statistique permettant de prendre en compte les périodes d'absence de mesure, est du même ordre de grandeur que celle des autres stations.

**Les sites « Jean D'Aulan » et « Tinqueux » sont donc représentatifs des mesures dites « de fond » de l'agglomération rémoise.**